



Au M. Michiel Smet
Premier Secrétaire - Paix & Sécurité
Ambassade des Pays-Bas
À Goma en RDC

Référence : N°001/COMM-FP/AFC/2024

Date : 14 mars 2024

Objet: Allégation de viol formulée le 7 mars 2024 au sein de bureaux de l'ambassade des Pays-Bas à Goma.

M. Michiel Smet,

La Direction de l'AFC/M23 tient à exprimer sa gratitude pour le soutien qu'apporte le Royaume des Pays-Bas à la République Démocratique du Congo.

Le but de la présente lettre est de vous exprimer notre grande préoccupation sur le sujet qui a, récemment, attiré notre attention. Selon les rapports que nous avons lus dans les médias en ligne, il a été allégué qu'une femme aurait affirmé avoir été violée par quatre combattants dans le Territoire de Rutshuru ; cette allégation a été faite lors d'une réunion qui s'est tenue dans l'un des bureaux de l'ambassade des Pays-Bas à Goma le 7 mars 2024.

Après une enquête approfondie menée par l'Équipe Interdépartementale des Droits de l'Homme de notre Organisation, plusieurs incohérences sont apparues et jettent le doute sur la véracité de ces allégations. Par conséquent, nous voudrions attirer votre attention sur les points suivants :

1. Nous avons examiné méticuleusement tous les rapports internes de nos différents départements de l'équipe interdépartementale des droits de l'homme, et aucune mention ou indication d'une telle allégation n'a été trouvée. De plus, des journalistes locaux et des leaders communautaires ont été contactés, aucun parmi eux n'a eu vent ni ne se rappelle d'une telle allégation.
2. Notre équipe a contacté tous les établissements médicaux dans les zones libérées, et aucun d'entre eux n'a de dossier faisant état de la réception d'une telle allégation ou du traitement d'une victime d'un tel incident. Cela nous amène à remettre en question la crédibilité des affirmations faites lors de ladite réunion.
3. Il est important de souligner qu'au sein de l'Armée Révolutionnaire Congolaise (ARC), nous avons des codes de conduite stricts et des politiques de lutte contre les abus sexuels, le harcèlement et l'exploitation que tout le personnel militaire est tenu de respecter. Nous ne tolérons aucun comportement répréhensible, surtout d'une nature aussi grave que celle alléguée dans ce cas. Il est de ce fait, improbable que des membres de nos forces armées se livrent à un tel comportement.

4. Ces allégations s'inscrivent dans le cadre d'une campagne de propagande plus large orchestrée par le régime de Kinshasa pour saper notre Mouvement bien structuré et organisé. De plus, certaines affirmations sont motivées par des intérêts économiques et fabriquées pour susciter de la sympathie et des dons.

Compte tenu de ces incohérences et préoccupations, nous pensons qu'une enquête plus approfondie est nécessaire pour établir la vérité et garantir que la justice soit rendue en distinguant les allégations frauduleuses de celles des véritables victimes.

Il est essentiel de souligner que notre Organisation accorde la priorité aux droits de l'homme et les respecte. Cette allégation est le modus operandi des FDLR, des FARDC et de leurs forces de réserve. Nous nous tenons aux côtés des populations civiles confrontées au nettoyage ethnique, à la discrimination, à l'exclusion et aux arrestations arbitraires. Nous rappelons qu'il se passe à Masisi, une crise humanitaire sans précédent.

Nous sommes ouverts à des discussions supplémentaires sur d'autres questions d'intérêt mutuel.

Cordialement.



Pour l'Alliance Fleuve Congo (AFC)

Lawrence KANYUKA

Point-Focal Communication